

APiCy

Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

Élections municipales mars 2014

23 propositions pour la mise en œuvre d'une politique favorable aux déplacements à pied et à vélo dans le Pays de Gex

Aménagements

1. Mettre en place en ville des zones piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 afin de favoriser un environnement apaisé, propice aux déplacements à pied et à vélo
2. Appliquer systématiquement la loi obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie¹
3. Mettre tous les sens uniques limités à 30 km/h en double sens cyclable, conformément à la loi²
4. Aménager des sas cyclables aux feux de circulation³
5. Aménager des tourne à droite vélo aux feux de circulation, comme la loi l'autorise depuis 2012⁴
6. Mettre en place une commission des mobilités actives réunissant une à deux fois par an les élus, techniciens, associations et citoyens, pour discuter des travaux prévus et voir comment prendre en compte au mieux les besoins des piétons et des cyclistes
7. Établir un plan pour le développement des aménagements cyclables, des trottoirs et des traversées piétonnes, en coordination avec les associations

Pour plus de détails, voir la série de fiches sur les aménagements cyclables et piétons réalisée par le Certu : <http://www.certu-catalogue.fr/fiche-velo-amenagements.html> et <http://www.certu-catalogue.fr/catalogsearch/result/?q=pi%C3%A9tons>

Stationnement

8. Installer des stationnements vélos sécurisés (arceaux) à proximité immédiate des arrêts de transport public et des entrées des commerces et services, des équipements publics, des écoles et lycées. Pour les lieux où le stationnement dure plusieurs heures (écoles, transports publics), des stationnements couverts sont un plus
9. Prévoir dans le règlement du PLU un nombre minimum de places de stationnement vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux, conformément à la loi⁵, et facilement accessibles

L'idée générale est qu'il doit toujours être plus simple d'accéder à son vélo qu'à sa voiture.

1 <http://www.fubicy.org/spip.php?article18>

2 <http://www.fubicy.org/spip.php?article199>

3 http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche11V-SasVelo_cle1aa4e7.pdf

4 <http://www.certu.fr/la-nouvelle-denomination-du-tourne-a762.html>

5 <http://www.architectes.org/actualites/nouvelles-regles-pour-les-vehicules-electriques-et-les-velos-dans-le-neuf>

Communication, formation, sensibilisation

10. Faire la promotion des déplacements à pied et à vélo dans les communications municipales (bulletin, site internet, etc...)
11. Établir des formations dans les écoles pour que les enfants apprennent à se déplacer à pied et à vélo en toute autonomie
12. Organiser des Pédibus pour les écoles
13. Mettre en place un balisage pour les déplacements à pied ou à vélo, et une carte des aménagements et des itinéraires pour piétons et vélos
14. Faire respecter les trottoirs et les aménagements cyclables, et verbaliser systématiquement le stationnement illégal. Sensibiliser la police municipale à cette problématique
15. Mettre des vélos de service à la disposition des administrations et des élus, au même titre (ou à la place quand c'est possible) des voitures de service
16. Instaurer une indemnité de remboursement des trajets à vélo, au même titre que l'indemnité de remboursement des déplacements en voiture ou transport public⁶
17. Inciter les élus et fonctionnaires, notamment la police municipale, à utiliser la marche et le vélo dans leurs déplacements professionnels

Coordination et financement

18. Intervenir auprès de la CCPG pour que soit enfin mis en œuvre le schéma intercommunal des mobilités douces voté en mars 2012, et que soit enfin voté un fonds de concours pour les aménagements cyclables
19. Agir auprès du département pour que soient mis en place des aménagements piétons et cyclables sur les axes départementaux, en particulier au niveau des points noirs
20. Fixer des objectifs en termes de part modale des déplacements à vélo, et mesurer l'évolution de cette part modale en effectuant des comptages réguliers
21. Se coordonner avec les cantons de Genève et de Vaud pour assurer la continuité des aménagements cyclables de part et d'autre de la frontière
22. Trouver des cofinancements pour ces aménagements auprès du département, de la région, de l'État⁷ ou de l'Europe⁸
23. Profiter des expériences d'autres communes et se former à ces problématiques en adhérant par exemple au club des villes et territoires cyclables⁹

Contact : APiCy, association des piétons et cyclistes du Pays de Gex

www.apicy.fr

info@apicy.fr

6 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indemnite-kilometrique-velo.html>

7 <http://www.fubicy.org/spip.php?article153>

8 <http://www.eltis.org/index.php?ID1=23&id=25>

9 <http://www.villes-cyclables.org/>